

**Protection sociale complémentaire  
Actualité 2<sup>ème</sup> trimestre**

**Paris :**

**27 juin 2019 (9 h 30 – 16h30)**

*Soit 6 heures*

**Participants :**

- Collaborateurs, juristes ou non, débutants ou non des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance »
- Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération au sein des services d'assurances collectives de salariés

**Objectifs :**

Une journée chaque trimestre pour être totalement à jour des réformes et jurisprudences marquantes.

**Coût :**

Formation multimodale (**journée**) :

**En présentiel** : 800 € H.T. par participant

**À distance** : 700 € H.T. par participant

Toute inscription à nos formations à distance ou en e-learning donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et sera facturée même à défaut de participation à distance du participant en formation

**Thèmes abordés :**

- **Loi Pacte :**
  - Analyse du texte de loi définitivement adopté
  - Nouveautés à prendre en compte en matière d'épargne salariale
  - Nouvelles modalités de décompte des effectifs : date d'application et impacts
  - Une réforme fondamentale de l'épargne retraite : analyse des projets d'ordonnances et de décrets sur l'épargne retraite
- **Focus sur les retraites à prestations définies :**
  - Incidences des modifications sur les régimes existants
  - Sort des régimes de retraite « L.137-11 »
  - Création des nouveaux régimes de retraite « Article 39 » : quels avantages ? quelles alternatives ?
- **Réforme de la retraite de base** : ce qui s'annonce
- **100% Santé** : analyse de l'instruction de la DSS
- **Résiliation infra-annuelle des contrats frais de santé** : état des lieux de la proposition de loi adoptée en CMP
- **Jurisprudences marquantes des derniers mois**
  - Analyse des jurisprudences et de leur portée pratique : précision sur la mise en œuvre de la règle du prorata ; dissymétrie entre l'engagement de droit du travail et le contrat d'assurance ; décision de la CRA et position opposable aux URSSAF...